

PETITE LIGUE DE BASEBALL®

PREUVE DE RÉSIDENCE

Chaque Petite Ligue locale déterminera les frontières du secteur d'où elle recrutera des joueurs. Ces frontières doivent être décrites avec précision et indiquées sur une carte avec la date lors de la demande d'une franchise de Petite Ligue. Les joueurs seront éligible pour jouer au sein de cette ligue en autant qu'ils résident à l'intérieur des frontières indiquées à Little League Baseball, Incorporated et approuvées par elle.

Un joueur sera considéré comme résidant à l'intérieur des frontières si:

A. Ses parents vivant sous le même toit et résident à l'intérieur de ces frontières, OU

B. L'un des parents (ou son gardien légal) réside à l'intérieur de ces frontières. Ce n'est pas acceptable qu'un parent change sa résidence aux frontières d'une ligue seulement pour qualifier au jeu de tournoi.

"Résidence", "réside" et "résider" réfère à une résidence permanente. Une fois établie, la résidence ne peut être modifiée à moins que les parents, le parent ou le gardien ne change de résidence.

La résidence sera établie et appuyée par TROIS OU PLUS parmi les documents énumérés ci-dessous, **daté sur ou en vigueur entre le 1er février 2011 (année précédente) et le 1er février 2012 (année en cours) :**

1. Permis de conduire	10. Factures de services publics (i.e., gaz, électricité, eau/égout, téléphone, téléphone cellulaire, chauffage, broyeur d'ordures)
2. Inscription à la liste électorale	11. Registres financier (emprunt, crédit, investissement, etc.)
3. Registres scolaire	12. Document d'assurance
4. Registres de l'aide sociale/aide à l'enfance	13. Registres médicaux
5. Registres fédéraux	14. Registres militaire
6. Registres provinciaux	15. Registres d'internet, câble ou satellite
7. Registres (municipaux) local	16. Registres de voiture
8. Registre de pension alimentaire	17. Record d'emploi
9. Assurance propriétaire ou locataire	

Note : Exemple – Trois Factures de services publics (trois articles du No. 10 au dessus) constitue seulement UN document.

On recommande à la ligue de demander une preuve de résidence lors de l'inscription. Les joueurs et leurs parents ou gardiens devraient être avisés par écrit que la présentation d'une fausse preuve de résidence peut interdire le jeu au sein de la Petite Ligue de Baseball ou de Balle Molle. AUCUNE personne n'a l'autorité de donner la permission à un enfant de jouer dans un programme local de Petite Ligue AU SEIN DE TOUTE DIVISION lorsque cet enfant ne répond pas aux exigences de résidence.

Si la résidence est remise en question, trois des documents ci-dessus doivent être soumis à Little League Baseball, Incorporated, avec un affidavit des parents ou du gardien. L'organisme fondera sa décision sur ces documents. Ces documents doivent établir que la résidence était à l'intérieur des frontières de la ligue pendant au moins la moitié de la saison régulière (à compter du 15 juin de l'année en question).

Exigences de tournoi pour non citoyens: *un participant qui n'est pas citoyen du pays où il joue mais qui respecte les exigences de résidence définies par Little League, peut participer dans ce pays si:*

1. Son visa lui permet de rester au pays pendant au moins un an ou
2. Les lois en vigueur permettent à ce participant de demeurer au pays pendant au moins un an ou
3. Le participant réside dans ce pays depuis au moins deux ans avant le début de la saison régulière.

Seul le comité des chartes à Williamsport peut accorder une exception. Toute demande de dispense quant à l'éligibilité d'un joueur doit être soumise par écrit par le président de la ligue locale au directeur régional à travers le directeur de district avant la date spécifiée au règlement IV (j). Les demandes tardives ne seront pas acceptées.